

Conseil municipal de VERMENTON

Séance sans public du jeudi 5 novembre 2020, 20^h30

Le 5 novembre 2020 le conseil municipal de la commune nouvelle de Vermenton, sur une convocation du 28 octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Vermenton, sous la présidence de Jean-Dominique FRANCK, maire de Vermenton.

Étaient présents : Jean-Dominique FRANCK, Denis MAILLARD, Isabelle DELHOMME, Hervé RATON, Bérengère MARTINEZ, Patrice MONGEOT, Pierre GUILHAMOU, Béatrice MAUVAIS, Fabienne MURIS-FAFIN, Sébastien BORNOT, Isabelle DUPLESSIS, Cédric SCHIFFMACHER, Aurélien LEMAIRE, Catherine QUILLET

Absents excusés : Thomas DEBIEF, Benoit SERRIOT, Laetitia GUILLEROT, Evelyne MORANGE, Ophélie GIRAUD

Pouvoirs : Thomas DEBIEF à Isabelle DELHOMME, Evelyne MORANGE à Jean-Dominique FRANCK, Ophélie GIRAUD à Cédric SCHIFFMACHER

Secrétaire de séance: Cédric SCHIFFMACHER

Ordre du Jour :

1. *Marché de travaux traverse de Sacy / plan de financement 1^{ère} tranche*
2. *Modification du montant des subventions versées aux associations*
3. *Budget principal : décision budgétaire modificative n°2*
4. *Budget annexe-eau : admissions en non-valeur*
5. *Redevances d'occupation du domaine public / Orange-Grdf*
6. *Questions diverses*

Compte-rendu de la séance du 7 octobre 2020 :

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

1/ Marché de travaux traverse de Sacy : plan de financement 1^{ère} tranche : (délibération 2020/060)

Le maire rappelle la répartition des travaux de la traverse de Sacy, à savoir :

Travaux	1 ^{ère} tranche montant € HT	1 ^{ère} tranche montant € TTC	2 ^{ème} tranche montant € HT	2 ^{ème} tranche montant € TTC
Revêtement chaussée	122 868.00	147 441.60	188 080.40	225 696.48
Aménagement bordures et autres	85 199.10	102 238.92	91 944.93	110 333.91
<i>Dont assainissement</i>	<i>6551.11</i>	<i>7861.33</i>	<i>10 820.69</i>	<i>12 984.83</i>
TOTAL	208 067.10	249 680.52	280 025.33	336 030.39

Le maire propose le plan de financement de la 1^{ère} tranche suivant :

Opération	Dépenses € HT	Dépenses € TTC	Recettes €		
Revêtement de chaussée	122 868.00	147 441.60	Département	59.05%	147 441.60
Assainissement	6 551.11	7 861.33	CCCVT	3.15%	7 861.33
Bordures de trottoirs	78 647.99	94 377.59	Commune	37.80%	94 377.59
			<i>FCTVA</i>		<i>15 481.70</i>
			<i>fonds propres</i>		<i>78 895.89</i>
TOTAL	208 067.10	249 680.52	TOTAL	100%	249 680.52

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- VALIDE le plan de financement pour la 1^{ère} tranche tel que présenté
- DIT que les crédits de la 1^{ère} tranche sont inscrits au budget 2020

Adopté à l'unanimité (**pour : 17 - contre : 0 - abstention : 0**)

2/ Modification des subventions versées aux associations : (délibération 2020/061)

Le maire rappelle que la plupart des subventions aux associations n'a pas été votée lors du budget compte tenu du contexte et expose que la commission « vie associative » s'est réunie avec les associations au mois de septembre dans l'objectif de faire le point sur leurs activités et leurs besoins.

Le maire donne la parole à Isabelle DELHOMME, adjointe en charge de cette commission, qui présente les montants individuels susceptibles d'être alloués précisant, par ailleurs, que pour certaines, il s'agit de subventions supplémentaires.

Association	Subventions nouvelles	Subventions déjà versées
ACSV	1722	3000
ADAVIRS	250	
AMIS DE VERMENTON	0	1165
AMIS MAISON ST FRANCOIS	200	
ASSOLID'R	300	
BASKET BALL	1977	3800
BIBLIOTHEQUE	900	
BOULES	1269	
COOP MATERNELLE	500	
COOP ELEMENTAIRE	1000	
FNACA	200	
GENS DE SACY	500	
ENTENTE BASSE CURE	300	
TROIS TOURS	275	
ADMIR services	600	
USV FOOT	1550	
TOTAL	11543	7965

Le maire expose par ailleurs que le montant total des subventions représente un montant de 19508 € alors que 15 500 € ont été inscrits au budget. Il conviendra d'effectuer des virements de crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- VALIDE les montants des subventions allouées aux associations, tels que présentés
- AUTORISE le maire à verser ces subventions
- DIT que des crédits seront revus avec une décision budgétaire modificative

Adopté à l'unanimité (**pour : 16 - contre : 1 - abstention : 0**)

3/ Budget principal : décision budgétaire modificative n°2 : (délibération 2020/062)

Le maire expose qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits par une augmentation aux chapitres 012 (charges de personnel notamment pour le personnel non-titulaire, 65 (notamment pour les subventions) et 014 (pour régler le fonds de péréquation) par une diminution du chapitre 011 (charges à caractère général).

Le maire propose les mouvements de crédit suivants :

Section de FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Chapitre 011/art 615231 : - 14 400 (entretien voirie)	Chapitre 012 / art 6413 : + 7000 (non-titulaires) Chapitre 012/ art 6451 : + 3000 (cotisations) Chapitre 014 / art 739223 : + 300 (FPIC) Chapitre 65 / art 6574 : + 4100 (subventions assoc)
TOTAL DEPENSES : - 14 400	TOTAL DEPENSES : + 14 400

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- VALIDE la décision budgétaire modificative n°2 telle que présentée.

Adopté à l'unanimité (pour : 17 - contre : 0 - abstention : 0)

4/ Budget annexe-eau : admissions en non-valeur : (délibération 2020/063)

Le maire expose que la commune fait régulièrement face à des impayés qu'on ne peut pas recouvrer notamment pour des raisons de liquidation, de succession ou de faillite personnelle.

Le maire expose que le trésorier a présenté une liste de créances irrécouvrables pour un montant de 266.25 € et propose d'admettre ces créances en non-valeurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 266.25 € selon la liste présentée
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2020

Adopté à l'unanimité (pour : 17 - contre : 0 - abstention : 0)

5/ Redevances d'occupation du domaine public :

Le maire expose que toute occupation du domaine public est soumise à redevance et qu'il convient d'harmoniser celles existantes sur les communes historiques de Vermenton et Sacy pour l'occupation par Orange et d'actualiser celle pour l'occupation par Grdf sur Vermenton.

* Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de communications électroniques : (délibération 2020/064)

Le maire expose que le décret du 27 décembre 2005 fixe les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques et notamment les taux des redevances. Ces redevances sont revalorisées chaque année selon un mode de calcul défini dans le décret.

Le maire expose également que les communes historiques de Vermenton et Sacy disposent chacune d'une délibération mentionnant la longueur des ouvrages et installations de télécommunications électroniques et qu'il convient de n'en reprendre qu'une seule pour la commune nouvelle.

Pour 2020, l'opérateur ORANGE a déclaré ses ouvrages au 31/12/2019 à savoir :

Ouvrages	Vermenton	Sacy
Artères aériennes :	6,657 km	2.095 km
Artères en sous-sol :	14,842 km	1.664 km
Autres installations (borne,..) :	0,70 m ²	

Pour 2020, les taux de redevances sont de :

41,66 € par kilomètre et par artère en souterrain
55,44 € par kilomètre et par artère en aérien
27,71 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Le maire précise qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports. Pour information en 2020, le montant de la redevance est de 185.68 € pour Sacy et 1007.49 € pour Vermenton.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- *DECIDE d'appliquer les tarifs maximums prévus par le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications*
- *DIT que ces redevances seront revalorisées chaque année en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux public*
- *AUTORISE le maire à percevoir les recettes correspondantes.*

Adopté à l'unanimité (pour : 17 - contre : 0 - abstention : 0)

* Redevance d'occupation provisoire du domaine public par Grdf : (délibération 2020/065)

Le maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime de ces redevances dues aux communes et aux départements.

Le maire expose la formule de calcul pour 2020 à savoir :

$$\text{Redevance 2020} = (0.035 \text{ € / mètre de canalisation} + 100 \text{ €}) \times 1.26$$

Pour Vermenton le linéaire au 31/12/2019 était de 5 881 m et 1.26 correspond au taux d'actualisation du taux d'ingénierie appliqué sur 2020 multiplié par le cumul des taux d'actualisation des années précédentes depuis 2007 soit un montant de redevance de 385 € pour 2020.

Le maire expose que la délibération actuelle date de 2008 et qu'il convient de l'actualiser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- *VALIDE l'instauration de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF*
- *FIXE le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 du décret du 25 mars 2015 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévue*
- *DIT que le montant de la redevance sera revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1 et de l'évolution de l'indice d'ingénierie mentionné à l'article R2333-117 du code général des collectivités territoriales*
- *AUTORISE le maire à percevoir les recettes correspondantes.*

Adopté à l'unanimité (pour : 17 - contre : 0 - abstention : 0)

6/ Questions diverses :

Fourniture de masques école élémentaire :

Cédric SCHIFFMACHER souhaite que soit abordée la fourniture de deux masques lavables aux élèves de l'école élémentaire suite à l'obligation du port du masque à partir de 6 ans.

La dotation de 2 masques tissus suggérée est analysée.

Après en avoir débattu, il en ressort qu'une dotation de 2 masques en tissu sera faite à l'ensemble des élèves et sera à retirer à la mairie avec maintien d'un stock de masques jetables pour dépanner.

Tour de table :

Jean Dominique FRANCK informe de la distribution par les élus des containers de tri sélectif pour fin novembre.

Jean Dominique FRANCK nous rend compte que la DTT et la police de l'eau s'opposent au projet d'enrochement des îles sur 50 m et nous imposent de limiter les travaux à 20 m.

Le chantier doit être terminé le 4 décembre prochain.

Béatrice MAUVAIS fait remarquer que les portes des cimetières ne ferment pas et souhaite que les services techniques se penchent sur la question.

Béatrice MAUVAIS fait part de la dernière commission tourisme de la communauté de communes dans laquelle il a été précisé que la taxe de séjour serait utilisée dans des actions de communication et dans le maintien du projet des chemins de randonnée.

Cédric SCHIFFMACHER signale un problème d'organisation des transports scolaires en prévision des travaux de la traversée de Sacy qui débutent lundi 9 novembre. En effet, la conductrice du bus évoque des arrêts différents entre l'aller et le retour et trouve dommage que l'IME n'ait pas été mis dans la liste des destinataires.

Cédric SCHIFFMACHER fait remarquer qu'un message dans la boîte aux lettres des Sacyats aurait été bien vu comme lors des travaux sur le réseau d'eau. **Jean-Dominique FRANCK** répond que cela sera fait.

Hervé RATON précise qu'une réunion de chantier concernant les travaux de la traverse de Sacy est prévue le 16 novembre à 9h00 sur place.

Hervé RATON informe avoir reçu le cahier des charges pour l'étude de faisabilité d'une centrale hydroélectrique au moulin des Îles. Ce point sera abordé au prochain conseil municipal.

Isabelle DELHOMME lance un appel aux volontaires pour la distribution des chocolats aux aînés les 28 et 29 novembre.

La séance est levée à 21h15.